



LIMOGES HABITAT

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 13 OCTOBRE 2022

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 087-278708516-20221013-20221013_B02-DE

20221013_B02 – VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX – Résidence Les Longes – 10 rue Pierre Fresnay à Limoges – Vente du logement n°165

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le jeudi 13 octobre 2022 à 16 heures 30 dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges et en visio-conférence via l'outil Teams.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Madame Danielle DUVALET, Administratrice

Messieurs Jean-Luc BONNET, Dominique RENAUDIE et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absent excusé :

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Par délibération du 20 septembre 2018, le Conseil d'Administration a adopté le Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) actualisé pour la période 2018-2028 qui prévoit la vente de logements au sein de la Résidence des Longes, 10 et 12 rue Pierre Fresnay à LIMOGES.

Par délibération du 27 juin 2019, le Conseil d'Administration a fixé les prix de mise en vente des logements pour ces 2 entrées.

Par délibération du 14 décembre 2021, le Conseil d'Administration a décidé la poursuite des ventes au fur et à mesure du départ des locataires.

À la suite du départ des occupants du logement n°165, ce logement a fait l'objet des mesures de publicité prévues par l'article L. 443-12 du code de la construction et de l'habitation.

Une publicité valable un mois a été lancée le 17 août 2022 au prix de 77 000 €, sur la base du prix de mise en vente « locataires HLM » et 87500 € « tout public » fixé pour ce logement par la délibération précitée du Conseil d'Administration en date du 27 juin 2019.

Par offre reçue le 22 août 2022, Monsieur Benaid a proposé l'achat de ce logement au prix de 77 000 €.

Monsieur Benaid est un acquéreur éligible au sens de l'article L. 443-11 III du code de la construction et de l'habitation.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir accepter l'offre de Monsieur Benaid pour un prix de 77 000 € et autoriser Madame la Directrice générale à signer tous les actes et documents en vue de la vente de ce logement.

o
o o

Après avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'adopter, à l'unanimité, la proposition qui leur est présentée.

Formalités de publicité effectuées
le **18 OCT. 2022**

Pour extrait conforme,
Limoges, le **18 OCT. 2022**
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

